



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Les conseillers municipaux réunis en séance du 16 février 2023 ont délibéré sur les sujets suivants :

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 15

Date convoc. : 09/02/2023

Mme Claire BESNIER est élue Secrétaire de séance.

1. Vote des subventions 2023 aux associations (délibération n°202302DL008)

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité les subventions 2023 comme suit :

ACTION SCOLAIRE	6 745,00 €
TOTAL ACTION SOCIALE	20 980,00 €
DIVERS	1 185,00 €
EDUCATION - APPRENTISSAGE	350,00 €
SPORTS ET LOISIRS	16 541,50 €
TOURISME - CULTURE	6 700,00 €
TOTAL GENERAL	52 501,50 €

2. Subvention du budget de la commune vers le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2023 (délibération n°202302DL009)

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget primitif 2023 de la commune une subvention pour le budget du CCAS d'un montant de 2 000€.

3. Tarifs Piscine municipale – Modification (délibération n°202302DL010)

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de la piscine municipale.

4. Vente à l'amiable de la parcelle AL 454 sise 9 Place de la Tour par la commune de Bessé-sur-Braye à M. Fourgeot et Mme Vandermarcq (délibération n°202302DL011)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve l'aliénation du presbytère sise 9 Place de la Tour au profit des acquéreurs désignés pour le prix net vendeur de 200 000 € (deux cent mille euros), les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.
- Accepte de donner tous pouvoirs à l'effet de créer les servitudes de passage et de vue.
- Autorise Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par Maître Brigitte FERRAND dans les conditions de droit commun.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

5. Indemnité Forfaitaire pour Fonctions Essentiellement Itinérantes – Ajout de poste (délibération n°202302DL012)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à ajouter un poste à la liste bénéficiaires de l'IFFEI à compter du 1^{er} février 2023.

6. Création d'un poste d'ETAPS contractuel pour accroissement d'activité à mi-temps à la piscine municipale (délibération n°202302DL013)

Le conseil municipal décide à l'unanimité, la création d'un poste d'ETAPS contractuel faisant fonction de MNS, pour accroissement d'activité, à mi-temps à compter du 1^{er} mars 2023.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 23 février 2023

La Secrétaire de séance,
Mme BESNIER Claire



Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Date de mise en ligne sur www.besse-sur-braye.fr : 23 février 2023